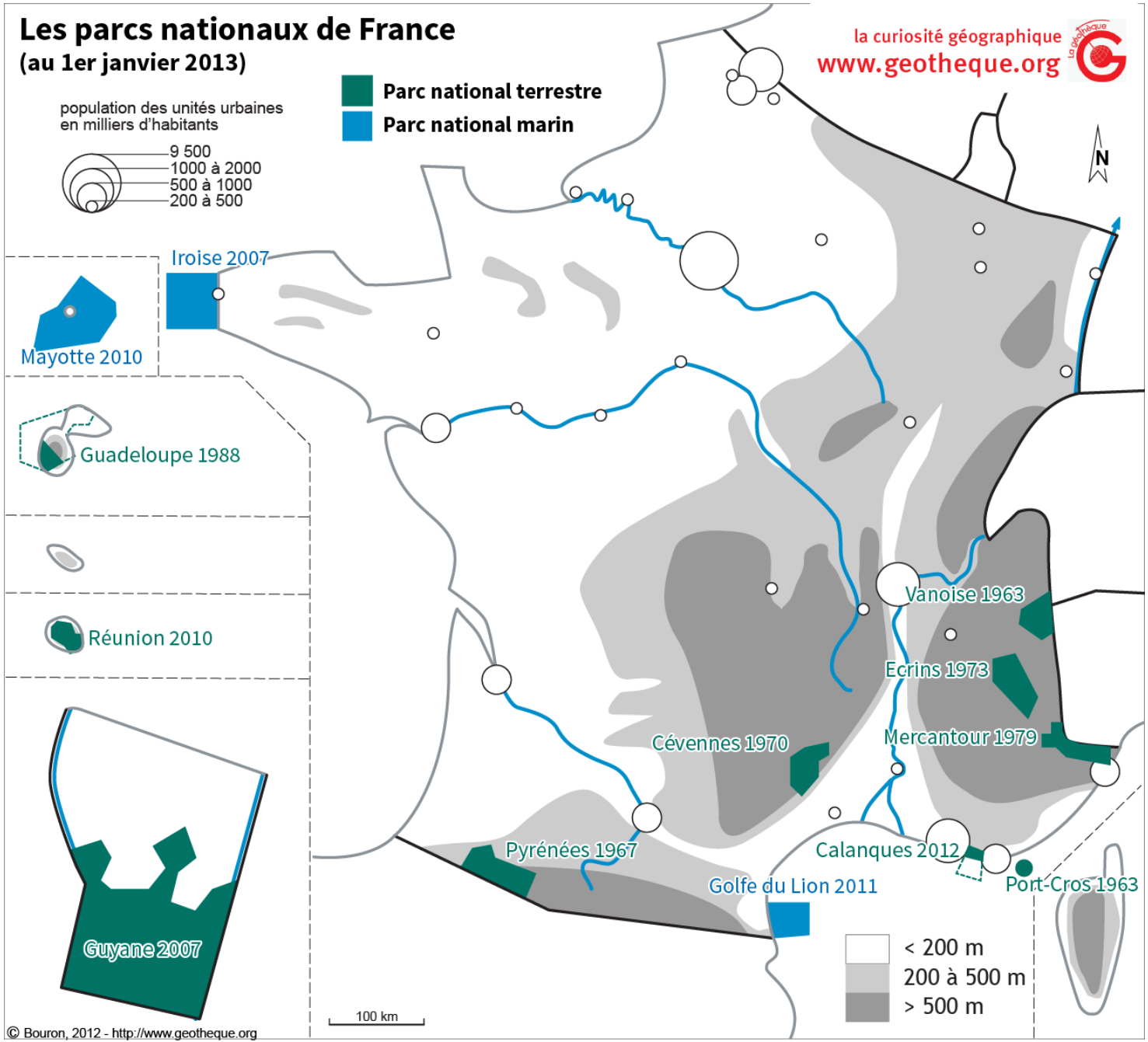
Les parcs nationaux de France
(au 1er janvier 2013)
la curiosité géographique
www.geotheque.org
Parc national terrestre
Parc national marin
population des unités urbaines
en milliers d'habitants
9 500
1000 à 2000
500 à 1000
200 à 500
N
Iroise 2007
Mayotte 2010
Guadeloupe 1988
Réunion 2010
Guyane 2007
Vanoise 1963
Ecrins 1973
Mercantour 1979
Cévennes 1970
Pyrénées 1967
Calanques 2012
Port-Cros 1963
Golfe du Lion 2011
< 200 m
200 à 500 m
> 500 m
100 km
© Bouron, 2012 - http://www.geotheque.org

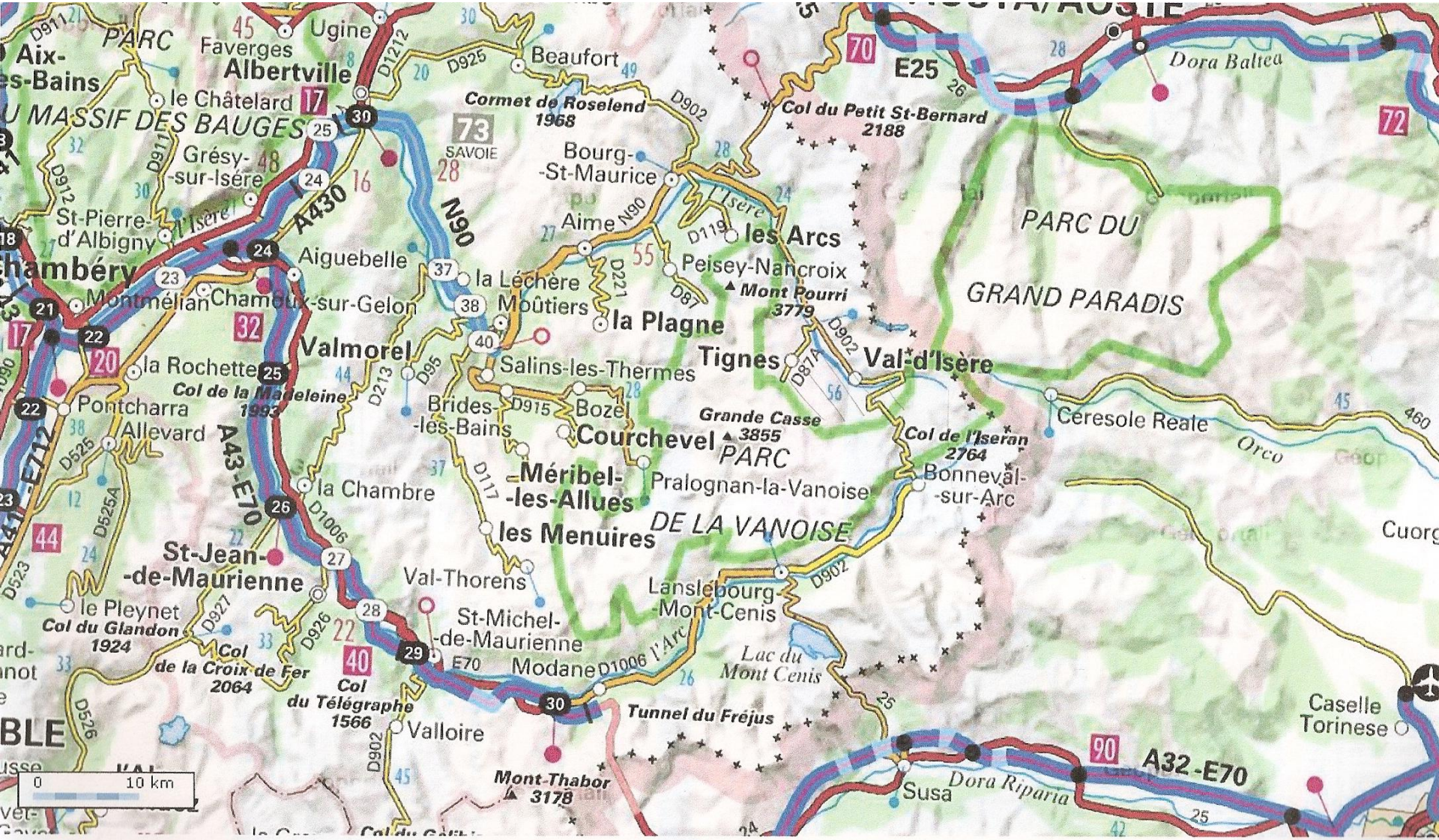

Échelle : 1 : 512000 Longitude : 06° 49' 07.2" E / Latitude : 45° 25' 05.5" N

© IGN 2011 - www.geoportail.fr/mentionslegales/

Les différentes zones du parc de la Vanoise

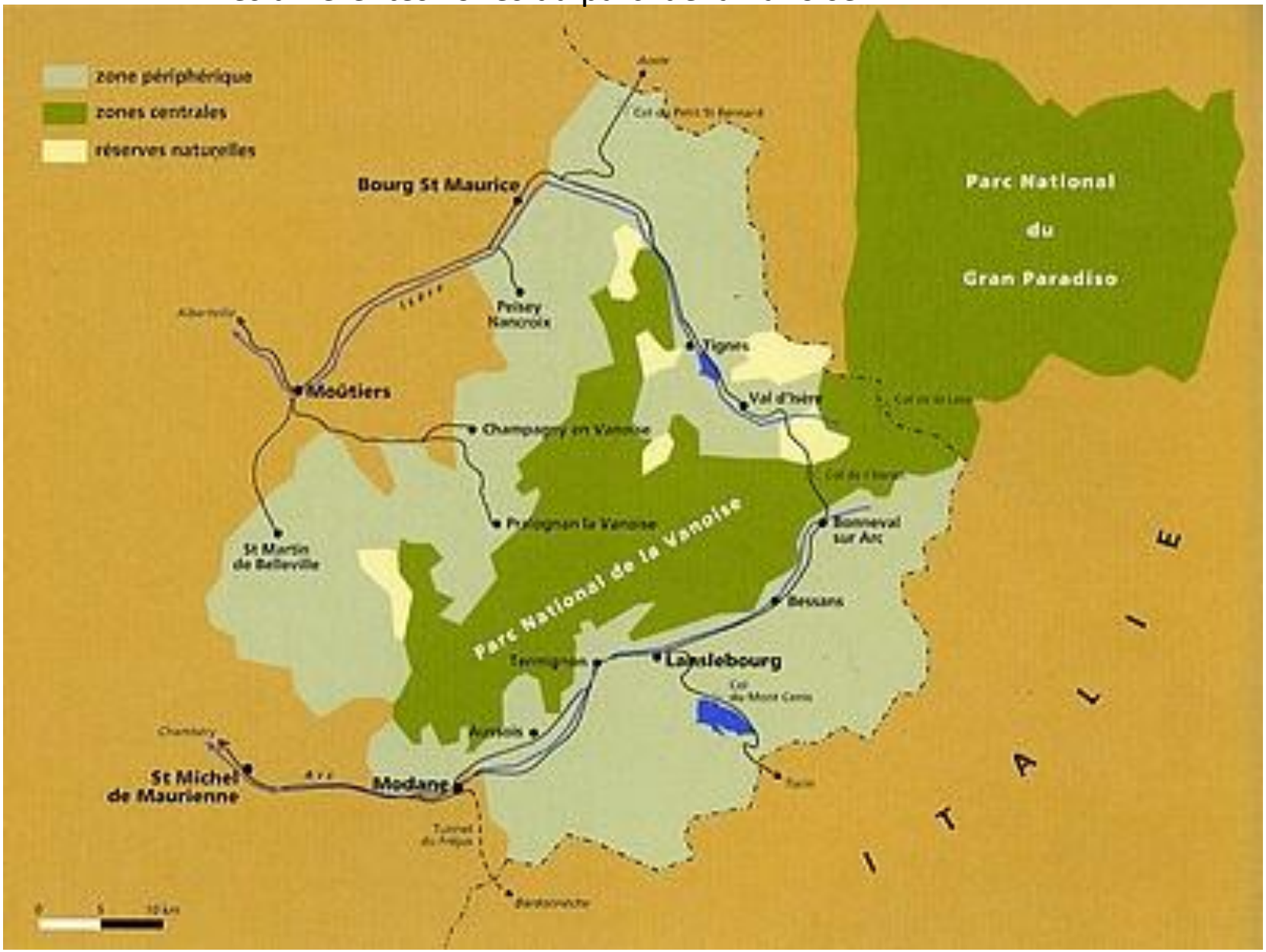

Les limites du parc sont bornées dans l'espace

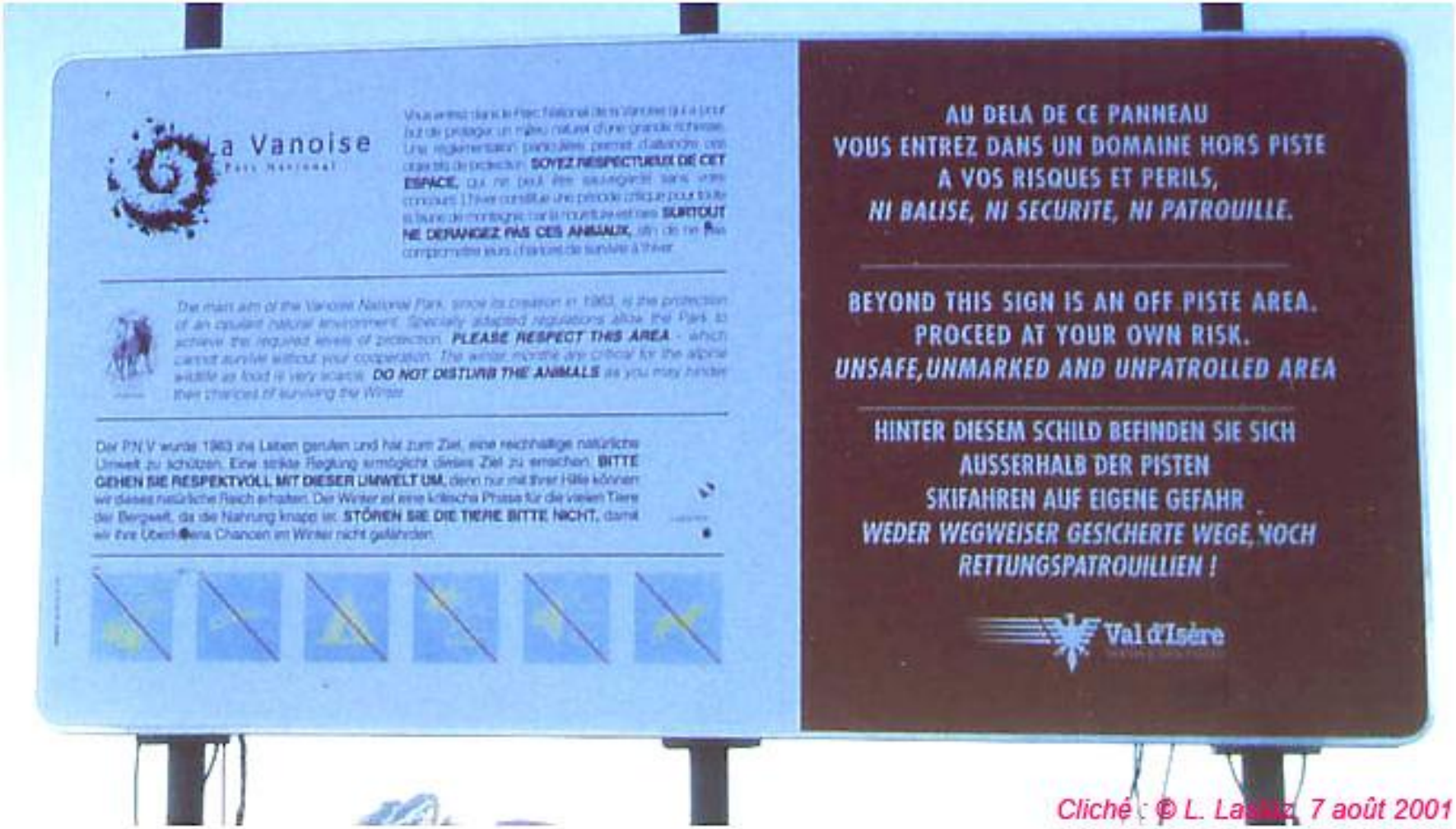

Cliché : © L. Lasica, 7 août 2001

La loi et le droit : principes de la réglementation dans les espaces « naturels » français

Structures Possibilités et réglementation	Réserve naturelle	Parc national (zone centrale uniquement)	Parc naturel régional
Agriculture	Dépend des statuts	OUI, peut être réglementée	OUI
Libre pâture	NON	contrôlée	OUI
Exploitation forestière	NON	NON	OUI
Modification de l'aspect paysager	NON, demande d'autorisation de travaux	NON, demande d'autorisation de travaux	OUI
Chasse	NON	NON	OUI
Pêche	NON	Autorisée dans certains	OUI
Pratiques touristiques diverses	OUI, mais peuvent être limitées	OUI, mais peuvent être limitées	OUI
Randonnée pédestre	OUI	OUI	OUI
Camping, feux...	NON	NON	OUI
Survol	NON, dépend des statuts	NON	OUI
Recherche scientifique	OUI	OUI	OUI
Conservatoire génétique d'espèces sauvages	OUI	OUI	OUI
Conservatoire génétique d'espèces domestiques	NON	NON	OUI
Préservation d'espèces rares, protégées (nation. ou inter.)	OUI	OUI	OUI
Préservation des sites et paysages	OUI	OUI	OUI

© L. Laslaz, 2003. *Sources : Ramade, 1981 ; lois de création ; divers.*

- Pour ne pas confondre Parc Naturel Régional et Parc National : les différences

	Le Parc Naturel Régional	Le Parc National
Créé	Par décision du Conseil Régional après agrément de la charte par décret	Par décision gouvernementale
Géré	Par un Syndicat Mixte de Collectivités locales	Par un établissement public national
Possède	Peu ou pas de réserves intégrales	Des réserves intégrales
Chasse, pêche	Non limitées	Limitées
Activités humaines	Pas de réglementation particulière hormis le Droit Commun	Astreintes à une réglementation
Accès	Libre	Peut être réglementé
Buts	- Protection des richesses naturelles - Accueil dans la zone même du parc - Développement économique rural - Animation culturelle, pédagogique de plein air	Sauvegarde du milieu naturel surtout dans un but scientifique

Proposé par A. Da Lage d'après la documentation du PNR des Volcans d'Auvergne et l'Association d'Etude pour un Parc Naturel Régional du Perche

La contestation des Parcs Nationaux alpins français : résultats des consultations préalables des conseils municipaux et conflits environnementaux

La comparaison des cartes met en lumière une opposition nette entre les communes du Parc National de la Vanoise et celles du Parc National du Mercantour.
Les réponses négatives proviennent parfois de communes d'où on ne les attendait pas, comme Pralognan en Vanoise. Des épicentres de la contestation, dans lesquels les conflits sont récurrents, se dégagent : télistokomes, Haute-Ubaye, Vésubie et Roya dans le Mercantour.

Les résultats des consultations préalables des conseils municipaux

- avis favorable sans restriction
- avis favorable avec réserves ou sous condition
- avis défavorable

Localisation et hiérarchie des conflits

- 1 micro-conflit
- 2 conflit local
- 3 conflit sectoriel
- 4 macro-conflit
- 5 méga-conflit

Nord — 0 — 10 km

Fonds de carte : P.N.V. et P.N.M.

© L. LASLAZ, 2005

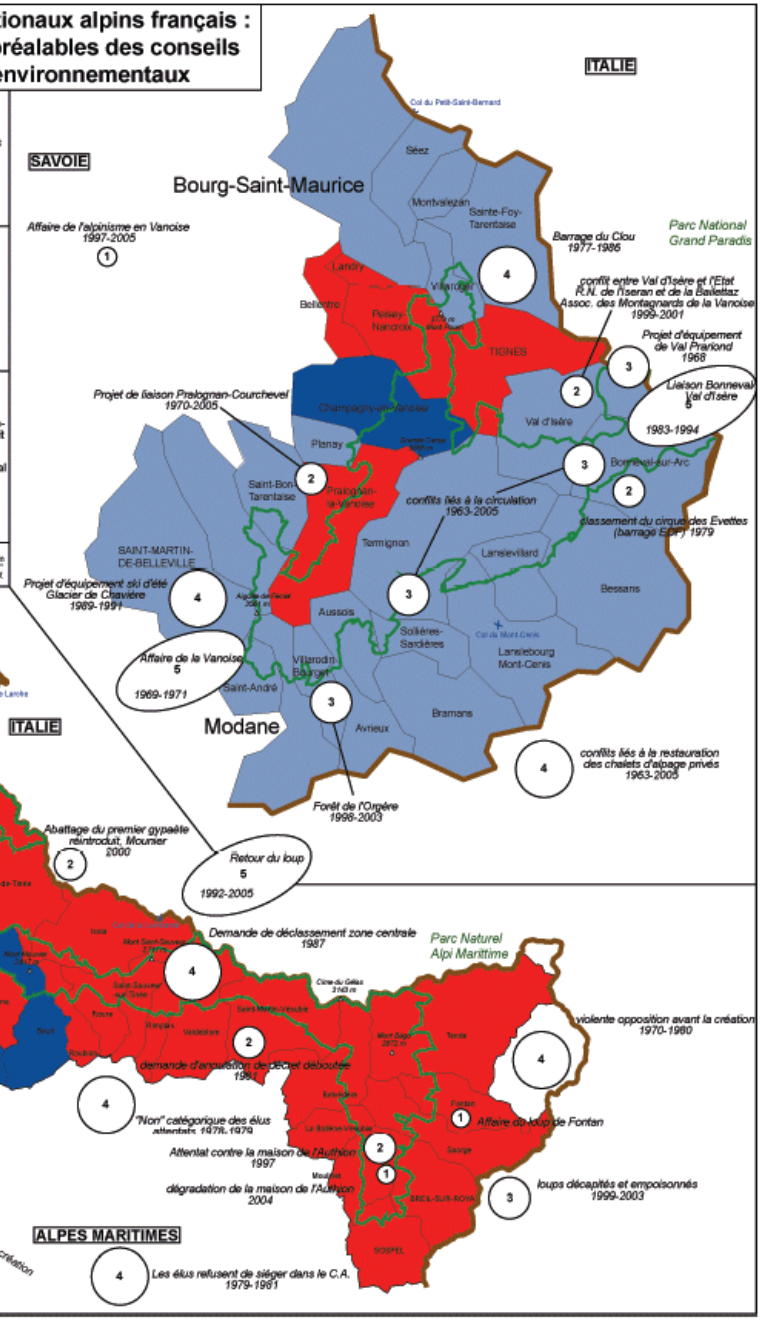

Des écarts de perception d'un espace protégé : source de conflits :

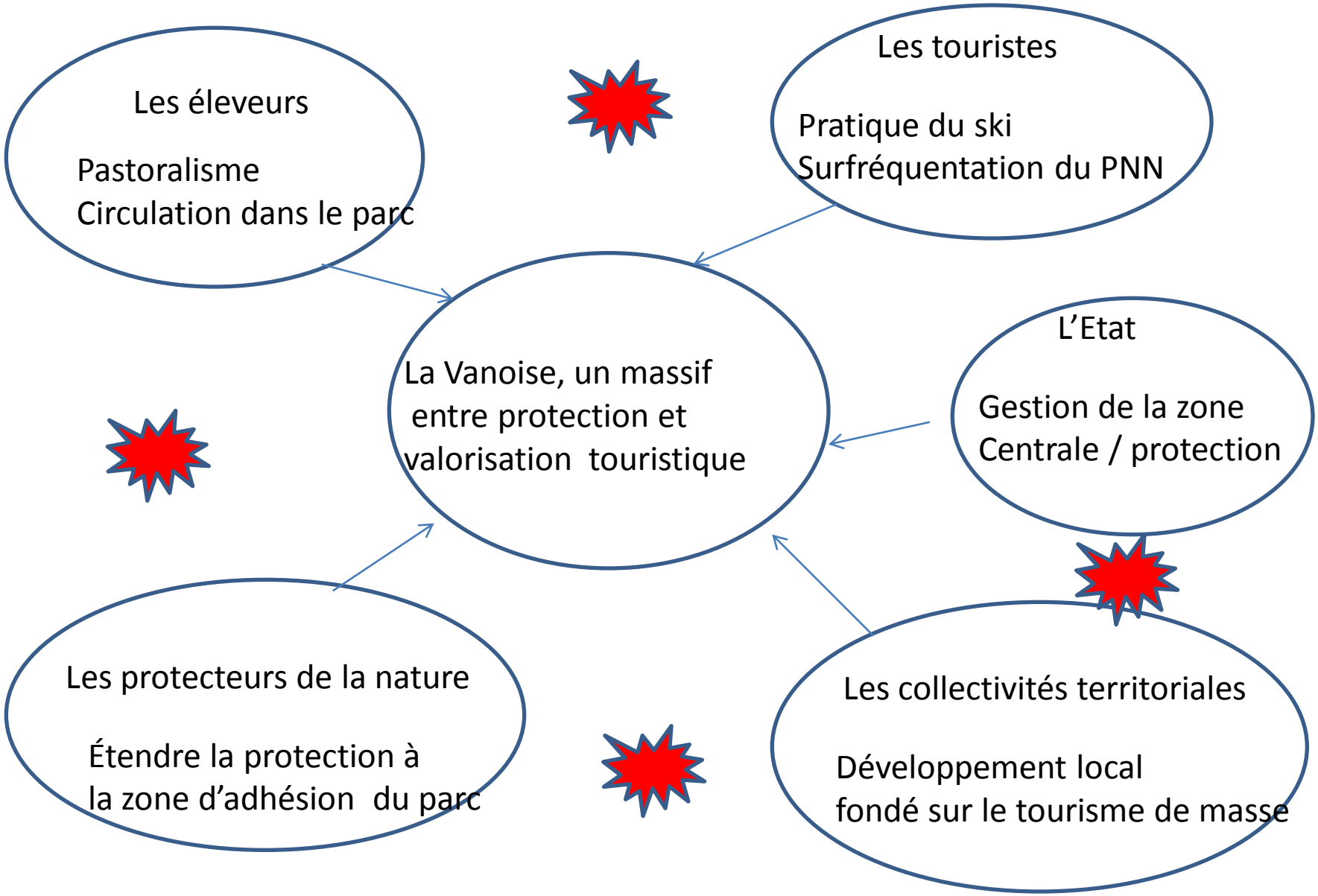

Schéma : Les écarts de perception d'un espace protégé

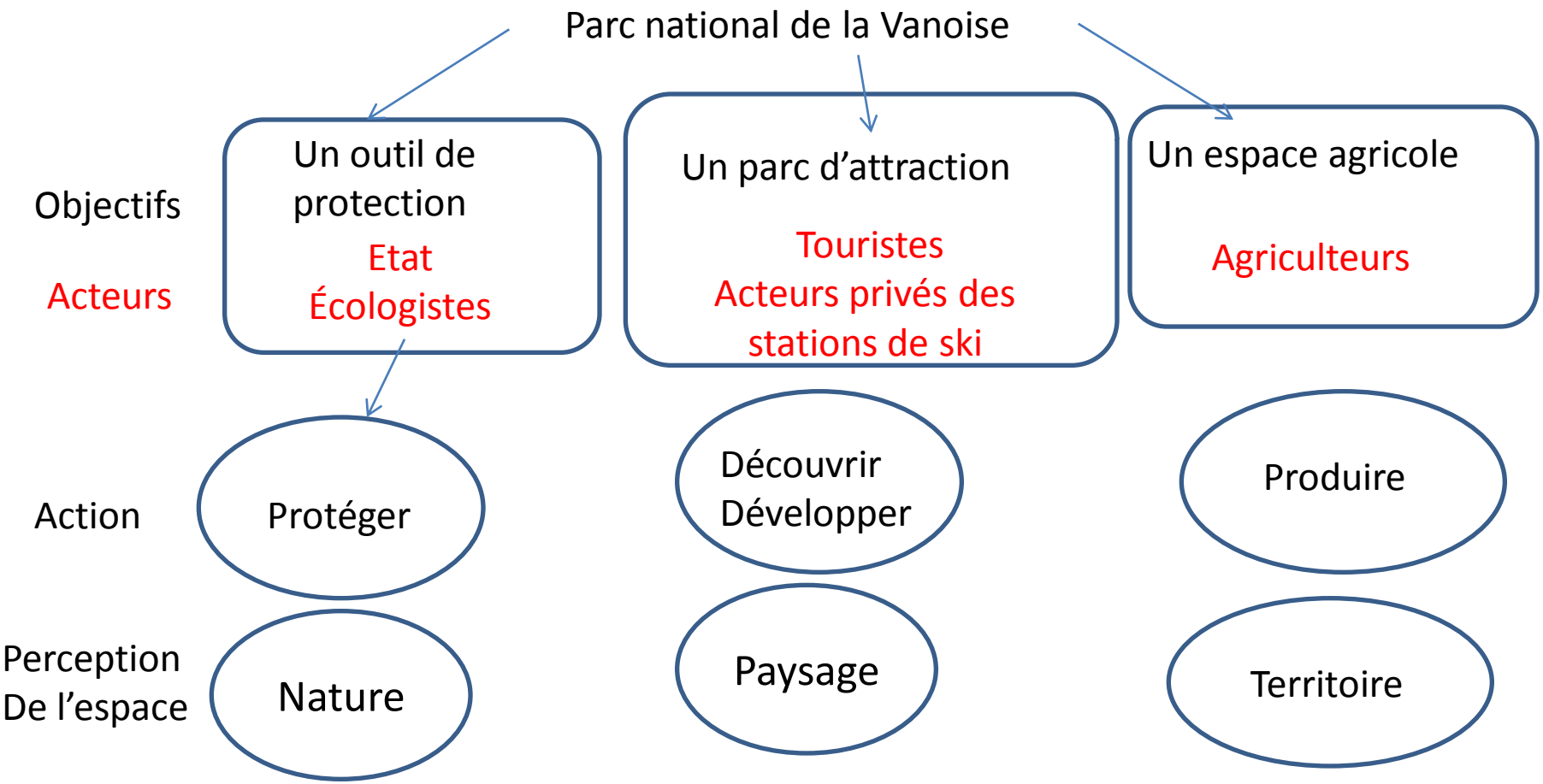

⇒**Charte du PARC**
boycottée par les communes du parc
en nov 2013

Parc national de la Vanoise

Charte du parc national de la Vanoise

Enquête publique

décembre 2012 - janvier 2013

Pièce n°1

L'essentiel de la charte

(résumé non technique)

Charte

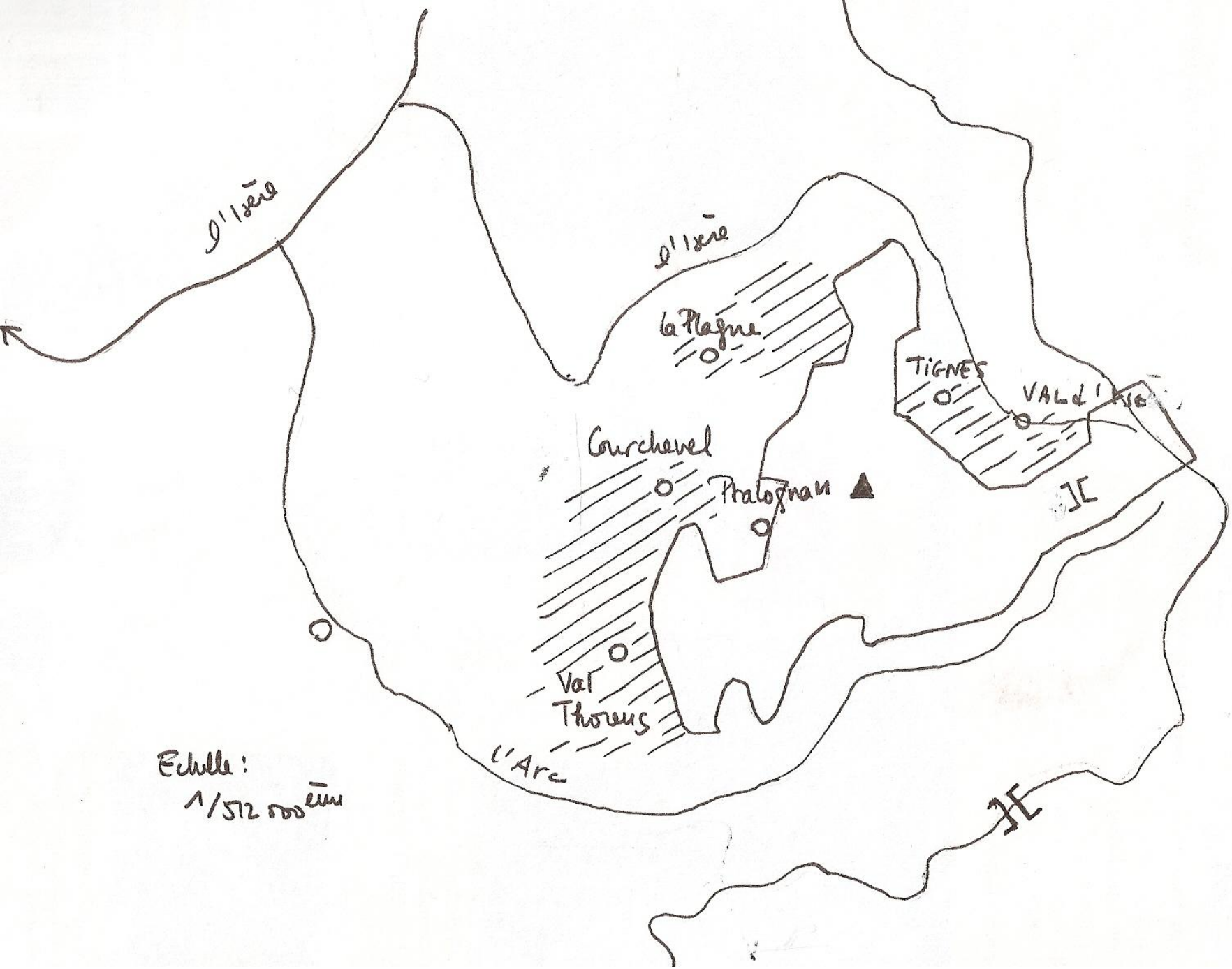
l'Isère
l'Isère
La Plagne
TIGNES
VAL d'Isère
Courchevel
Pralognan
Val Thorens
l'Arc
Echelle :
1/512 000ème

Différences entre deux modèles de protection de la nature : le modèle radical et le modèle intégrateur.

	Modèle radical	Modèle intégrateur
Acteurs		
Objectifs		
Outils spatiaux		
Effets territoriaux		